

# Meuse info

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents

Belgique - België  
P.P. - P.B.  
4260 Braives  
BC 33761

N° 23 (Trimestriel) | Juin 2017

## & affluents

P91 3055

## sommaire

Édito **2** - Actualités Meuse Aval **3** - Actualités des comités locaux **5**  
Focus sur la GPAA **11** - ITW **14** - En bref et agenda **15**



MEUSE AVAL

# Édito

À titre exceptionnel, je reprends « ma plume » afin de rédiger l'édito de cette nouvelle édition du Meuse info qui sera le dernier en ma qualité de président du Contrat de Rivière.

En effet, comme annoncé lors de la dernière assemblée générale réunie le 10 mars dernier, j'ai pris la décision de démissionner de mes fonctions de Président du Comité Local du Geer et de Président du conseil d'administration du Contrat de Rivière Meuse Aval afin d'assurer d'autres responsabilités au sein de la structure du Groupe d'Action Locale « Jesuishesbignon.be ».

En écrivant ces quelques lignes, de très nombreux souvenirs me traversent l'esprit, depuis la mise en place de ce nouveau contrat de rivière en 2010 (avec la fusion des comités du Hoyoux, de la Meuhaigne et du Geer) jusqu'à l'intégration de nouveaux partenaires issus des régions où s'écoulent la Gueule, la Julienne et la Berwinne, une équipe formidable s'est constituée pour relever de multiples défis: trois plans d'actions (dont le dernier recense plus de 1000 projets), des opérations « rivières propres », des projets de frayères ou de reméandration financés par les fonds européens, des actions de sensibilisation sur les marchés et dans les écoles, et j'en passe...

Aussi, je profite de ce dernier message pour remercier tous les coordinateurs qui se sont succédés au sein de l'équipe, pour leur précieux travail, la disponibilité et l'énergie qu'ils y ont consacré, je sais qu'ils poursuivront dans cette voie avec ce professionnalisme et la volonté d'œuvrer à la préservation de nos cours d'eau.

Je souhaite également remercier tous les administrateurs, plus particulièrement Philippe DUBOIS et Olivier MOINET avec lesquels, nous avons accompagné les premiers pas du Contrat de Rivière Meuse Aval et donné à cette association les bases solides pour développer son travail.

Enfin, je veux remercier tous les partenaires, publics et privés, qui par leur contribution technique ou financière, nous ont permis de concrétiser toutes ces initiatives.

Je quitte ce mandat avec un pincement au cœur mais je resterai attentif aux initiatives que prendra le CRMA.

Bon vent à tous !

Vincent MIGNOLET

Président du Contrat de Rivière Meuse Aval

## Actualités Meuse Aval

### 1 Programme d'actions 2017-2019

84 partenaires du Contrat de Rivière Meuse Aval signent leur 3<sup>e</sup> protocole d'accord, soit près de 1200 actions à réaliser dans les 3 prochaines années



Un contrat de rivière est, avant tout, un lieu de concertation où tous les utilisateurs de la rivière peuvent proposer des solutions en vue d'améliorer la qualité de nos cours d'eau à long, moyen ou court terme. La base de notre travail repose sur un inventaire des atteintes aux cours d'eau: rejets d'eau usées, dépôts de déchets, atteintes majeures aux berges, présence de plantes invasives...

Lors de notre dernière campagne d'inventaire le long des 873 km de cours d'eau parcourus, 5.200 « Points Noirs » ont été répertoriés dont 1.800 ont été considérés comme « prioritaires ».

Dès le début 2016, l'équipe de coordination est partie à la rencontre de l'ensemble de ses partenaires afin de proposer la mise en place d'actions concrètes permettant de résoudre certains de ces « Points Noirs ». Au total, 1.177 actions ont été inscrites par 84 partenaires dont les 41 communes adhérentes. Les Provinces de Liège et Namur, les diverses Directions du Service Public de Wallonie mais également des sociétés privées et des associations culturelles ou de défense de l'environnement ont également souhaité s'impliquer dans cette dynamique. La cérémonie de signature officielle marquant l'engagement des partenaires a eu lieu ce 10 mars à Tihange en présence de Son Altesse Royale le Prince Laurent de Belgique et du Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme, et des Aéroports, René Collin.

#### Quelles sont les thématiques abordées dans ce programme 2017-2019 ?

- Épuration des eaux domestiques (travaux, sensibilisation...): 90 actions
- Gestion des eaux pluviales: 29 actions
- Réduction des rejets industriels et limitations des rejets de substances dangereuses: 23 actions
- Pesticides (services publics, agriculteurs, citoyens): 80 actions
- Apport de nutriments en agriculture: 46 actions
- Pollutions historiques et accidentelles: 12 actions
- Hydro-morphologie et préservation des milieux aquatiques: 58 actions
- Gestion des risques d'inondations: 139 actions
- Déchets le long des cours d'eau (inertes, tontes de pelouse et autres): 120 actions
- Gestion des plantes invasives (Balsamine, Hydrocotyle, Berce): 110 actions
- Protections des habitats sensibles telles les zones humides: 78 actions
- Mise en valeur du patrimoine lié à l'eau: 35 actions
- Remise en état d'ouvrages détériorés (ponts, parapets, murs de berge): 68 actions
- Tourisme, activités sportives et loisirs liés à l'eau: 18 actions
- Infos et sensibilisations à destination des enfants, des familles ou d'autres publics-cibles: 86 actions

## Les Journées Wallonnes de l'Eau bilan de l'édition 2017

Pour cette édition 2017, vous étiez plus de 550 à participer à la trentaine d'activités gratuites proposées par l'équipe de coordination et les partenaires du CRMA malgré les conditions climatiques peu engageantes du premier week-end. Heureusement, le soleil était de la partie pour la deuxième semaine et les nombreuses balades nature et stands d'information ont eu énormément de succès!

763 élèves en provenance d'une dizaine d'écoles ont participé aux animations scolaires. C'est plus de 100 jeunes de plus que l'année dernière!

Nos vifs remerciements vont évidemment aux partenaires qui ont, une fois encore, montré un réel engagement à promouvoir, par une multitude de canaux, la gestion durable des ressources en eau douce.

Rendez-vous en mars 2018 pour une nouvelle édition de ces journées dédiées à l'eau sous toutes ses formes et ses usages ! N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits ou propositions d'activités !



## Actualités des comités locaux

### Le Comité Local du Geer

Action 17Mw0940

**RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA DÉRIVATION DU GEER À BASSENGE (WONCK) : ÉLARGISSEMENT ET MISE EN ŒUVRE D'UNE PROTECTION ANTI-ÉROSIVE.**

Datant du milieu des années '80, bras secondaire s'écoulant en rive droite du Geer sur un linéaire de 3,5 km, la dérivation permet d'augmenter la capacité hydraulique et de limiter les débordements dans la vallée lors des crues.

La première phase des travaux au niveau de la rue du Grand Surdant (linéaire = 215 m) vise le recalibrage de la section afin d'augmenter la capacité d'écoulement de la dérivation et la rénovation de son tracé équipé de dalles en béton, actuellement fortement dégradé. Les travaux d'un montant de 1.210.126 euros, financés par la Wallonie - DGO3 - Direction des Cours d'Eau Non Navigables, consistent en la réalisation d'une paroi de pieux sécants en berge gauche de la dérivation élargie et la pose d'une nouvelle protection en petits enrochements sur le lit et la berge droite reprofilée. Le chantier prévu pour une durée de 80 jours ouvrables a débuté à la mi-mars. La phase de construction de la paroi de pieux d'une profondeur de 11 mètres, visant à assurer la stabilité de l'ouvrage étant donné la faible portance du sol, s'est ouverte le 8 mai.



## Les Comités Locaux de la Berwinne et de la Gueule

### LA CONSERVATION DE L'ANGUILLE EUROPÉENNE DANS NOS COURS D'EAU

En mars 2017, l'équipe du Laboratoire de Démographie des poissons et d'Hydroécologie de l'Université de Liège (Dr. M. Ovidio), a déversé des civelles d'Anguille européenne, dans la Berwinne et la Gueule (Contrat de Rivière Meuse Aval) ainsi que dans la Hoëgne (Contrat de Rivière Vesdre). Cette action s'inscrit dans un projet de 4 ans, financé par le FEAMP (Fond Européen pour les Affaires Maritimes et de la Pêche), dont l'objectif est d'améliorer les techniques de repeuplement des eaux de surface en Anguilles européennes (*Anguilla anguilla*).

Les anguilles ont un cycle de vie extraordinaire... Ces poissons serpentiformes naissent dans la mer des Sargasses, au large de la Floride, sous forme de larves leptocéphales. Ces larves sont emportées par le Gulf Stream et traversent l'Océan Atlantique jusqu'aux côtes européennes. Dans les estuaires des cours d'eau elles se transforment en civelles, c'est-à-dire de toutes petites anguilles. Elles remontent ensuite les cours d'eau et grandissent pour devenir des anguilles jaunes, qui resteront à ce stade de développement pendant toute leur vie en eau douce (10 à 15 ans). Vers la fin de leur vie, elles retournent dans la mer des Sargasses en nage active, sous forme d'anguilles argentées, pour se reproduire, une seule fois. Au cours de sa vie, une anguille fait un trajet d'environ 12.000 km.

Malheureusement les populations d'anguilles chutent. Ceci est dû à plusieurs causes : surpêche des civelles, considérées comme un met raffiné dans certaines régions, pollution aux métaux lourds et aux PCB accumulés dans les graisses de l'animal, barrages qui empêchent la remontée des cours d'eau, turbines qui les blessent lors de la dévalaison en rivière ou encore la dérivation des courants marins due au changement climatique.

Depuis 20 ans, les anguilles sont dénombrées au niveau de l'échelle à poissons de Lixhe par l'ULg. Une chute de 95 % du nombre d'anguilles qui entrent en Meuse belge est observée. Il n'y a donc presque plus d'anguilles jaunes qui arrivent dans nos cours d'eau. Les plus anciennes vieillissent et retournent dans la mer des Sargasses. Elles ne sont plus remplacées par des jeunes.

Une piste pour tenter de soutenir les populations d'anguilles dans nos cours d'eau est le repeuplement avec des civelles. Des premiers tests prometteurs sur cette technique ont déjà été observés à petite échelle en 2013 (notamment dans la Burdinale, voire Meuse Info 9). Quatre kg de civelles ont été déversés dans la Berwinne, en amont et en aval de Val-Dieu, et une même quantité dans la Gueule, en amont de Plombières. Cela représente environ 35.000 civelles! Un premier contrôle scientifique aura lieu vers la fin de l'été pour vérifier le taux de survie des civelles, les préférences d'habitats et le taux de croissance.

© Michael Ovidio



## Le Comité Local du Hoyoux

Action 13Mv1074

💧 LUTTER CONTRE LES MÉGOTS EN VILLE À HUY

De petite taille, les mégots de cigarette semblent ne pas poser de problème. Et pourtant, plus d'un milliard sont jetés chaque jour dans le monde entier ! Ils sont en grande partie non-biodégradables et constituent généralement le premier déchet en nombre. Le filtre de cigarette n'est pas en coton mais fabriqué avec de l'acétate de cellulose (du plastique), il absorbe une partie des 4.000 substances nocives présentes dans la cigarette. Ces mégots jetés au sol, ou pire, directement dans l'avaloir, sont transportés par la pluie et se retrouvent dans nos cours d'eau. Des animaux marins meurent suite à leur ingestion... Un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau !

Dès 2014, la ville de Huy s'est penchée sur ce problème, elle a organisé sa première «opération mégot» sur le marché et l'a proposée aux écoles. Des cendriers ont été installés sur les bâtiments publics et les nouvelles poubelles sont équipées de cendriers intégrés. Le règlement communal a été adapté afin d'obliger les établissements soumis à l'obligation «non-fumeurs» d'installer des cendriers à l'extérieur. Les agents constatateurs contrôlent le respect de ce règlement et peuvent, comme le prévoit le Gouvernement wallon, percevoir directement 100 euros en cas d'abandon de mégot, de canette ou de chewing-gum. Durant cette édition des Journées Wallonnes de l'Eau, les citoyens sont venus chercher gratuitement leur cendrier de poche au stand d'information du service environnement et du CRMA.

## Action des PCDN

Le Comité Local Hoyoux compte 3 PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) sur son territoire: Ohey, Huy et Nandrin. Un PCDN fonctionne grâce aux actions de citoyens qui ont pour objectif de développer un environnement de qualité.

Au fil des années, plusieurs actions «eau» ont été menées: création d'un feuillet de présentation des cours d'eau, soutien aux opérations «batraciens», arrachage de Balsamines de l'Himalaya, creusement de mares, conception d'une valise pédagogique et formation d'animateurs «mares».

**Cette année, 2 projets ont déjà été concrétisés:**

- Lors d'une soirée, la conférence gesticulée «Graines de voyous», la dégustation de recettes de plantes sauvages et les ateliers de fabrication de produits naturels ont séduit la quarantaine de participants qui ne verront plus jamais les «mauvaises herbes» du même œil!
- Le recueil «Balades le long des sentiers de Huy» a été inauguré et propose de (re)découvrir les sentiers, chemins et ruelles. N'hésitez pas à découvrir les 8 balades dont l'une est consacrée à l'eau et s'intitule «Huy écoute chanter le Hoyoux»! Le livret est disponible gratuitement à l'Administration communale et à la Maison du Tourisme de Huy.



## 4 Le Comité Local de la Mehaigne

## Action 17Mv0129

♦ **RÉALISER ET METTRE À JOUR UN RECENSEMENT DU MARTIN-PÊCHEUR, DES BERGES FAVORABLES À L'ESPÈCE ET DES NIDIFICATIONS SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL, ET DIFFUSER LES RÉSULTATS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L'ESPÈCE DANS LA GESTION DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES**

Le Parc Naturel Burdinale Mehaigne et le Contrat de Rivière Meuse Aval se sont associés pour réaliser et mettre à jour un recensement du Martin-pêcheur, des berges favorables à l'espèce et des nidifications sur le territoire du parc naturel. L'espèce est classée Natura 2000 et est intégralement protégée en Wallonie, de même que son habitat. Elle requiert la présence de berges verticales naturelles pour creuser le terrier qui accueille sa nidification. Les résultats du recensement doivent permettre une meilleure prise en compte de l'espèce dans la gestion des cours d'eau et de leurs berges.

Une première étape a consisté en un inventaire des berges favorables à la nidification du Martin-pêcheur sur la portion de la Mehaigne qui traverse le parc naturel. Ce travail de terrain a été réalisé ce printemps par Antoine Goderniaux, stagiaire au parc naturel.

Il a parcouru les rives de la Mehaigne, de Moxhe à Wanze, cartographiant toutes les berges présentant un intérêt pour l'espèce. Leurs caractéristiques ont été décrites chaque fois que cela était possible: hauteur, longueur, type de végétation et environnement proche. La présence de Martin-pêcheur ou de terriers a été notée. Les menaces potentielles susceptibles d'altérer la qualité écologique de la berge au regard des exigences de l'espèce ont été identifiées systématiquement: piétinement par le bétail, artificialisation, utilisation d'herbicides, etc.

Tenant compte de ces paramètres, chaque berge s'est vue attribuer un niveau de priorité de 1 à 3. Les berges de priorité 1 étant celles qui présentent le plus d'intérêt pour l'espèce. Celles qui présentent des terriers ont été classées dans cette catégorie.

Au total, le nombre de berges favorables observées sur cette portion de la Mehaigne est de 26. Elles ne sont pas réparties de façon homogène le long du cours d'eau mais sont généralement groupées sur des tronçons favorables, plus ou moins long, entrecoupées de tronçons de moindre intérêt pour l'espèce.

Les autres cours d'eau potentiellement favorables comme la Burdinale et la Fossierolle feront l'objet d'inventaires à venir.

Article rédigé par A. Goderniaux





### Action hors programme

#### 🌿 CRÉATION D'UNE ZONE HUMIDE « LES MARES À VIGNES » À ANTHEIT

Un coin de nature a été aménagé au cœur de Wanze grâce à un partenariat entre la Commune et le Parc Naturel Burdinale Mehaigne, avec le soutien du Service Public de Wallonie.

L'aménagement a été réalisé dans le but d'offrir un nouveau refuge à une faune et une flore typiques des milieux humides: triton alpestre, grenouille rousse, crapaud commun, libellules et demoiselles, nêpes, dytiques, gerris, etc.

Afin d'améliorer la qualité d'accueil du site, une mare existante a été redessinée et deux mares supplémentaires ont été creusées. Un système de drains a également été réalisé, ce qui permet l'alimentation des mares par de l'eau de sources.

Une haie constituée d'essences indigènes a été plantée sur le périmètre du site, afin d'en augmenter la biodiversité et d'apporter nourriture et refuge aux oiseaux. Enfin, un semis de graines de plantes indigènes caractéristiques des milieux humides a été réalisé.

Cependant, ce milieu est fragile. Afin de préserver la quiétude des animaux et pour une question de sécurité, le site a été clôturé et est habituellement fermé aux visiteurs.

Certains chanceux ont pu découvrir ce lieu, en mars 2016, dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau. Sébastien Leunen, animateur du parc naturel, a initié les petits et les grands au monde méconnu des petites bêtes de la mare.

D'autres animations seront organisées de temps en temps. Les écoles et associations ont également la possibilité de venir faire des animations découvertes des mares sur demande.

Article rédigé par L. Mathoux

# focus

## La Gestion Publique de l'Assainissement Autonome : du nouveau dans la gestion des eaux usées

En Région Wallonne, les eaux usées sont gérées de deux façons différentes : en assainissement collectif (habitations reliées aux égouts et traitement des eaux usées en station d'épuration collective) ou en assainissement autonome (chaque habitation doit être équipée d'une microstation d'épuration appelée « système d'épuration individuelle »). Le type d'assainissement est défini par zone selon la densité de l'habitat, la présence ou non d'un réseau d'égouts, etc.

Jusqu'à présent, les personnes habitant en zone d'assainissement autonome et équipées d'un système d'épuration individuelle (SEI) étaient responsables de son bon fonctionnement et de son entretien. De plus, une prime est accordée par la Région Wallonne pour l'acquisition d'un tel système. Les personnes équipées d'un SEI peuvent bénéficier d'une exonération du coût vétilité à l'assainissement (CVA) qui correspond à la partie de la facture d'eau de distribution destinée à financer l'assainissement des eaux usées.

Malheureusement, cette politique semble insuffisante pour inciter significativement les particuliers à s'équiper d'un système d'épuration en zone sans obligation. Il a par ailleurs été constaté que les SEI déjà en place sont souvent mal entretenus. La législation wallonne a donc été récemment modifiée afin de répondre à ces constats.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les Communes peuvent imposer l'installation d'un système d'épuration individuelle pour régler un problème de salubrité publique ou une atteinte caractérisée à l'environnement.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA) sera assurée par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), qui jusqu'alors avait pour mission principale la coordination et le financement de l'assainissement collectif.

### CONCRÈTEMENT, QUELS CHANGEMENTS CELA IMPLIQUE-T-IL ?

Afin d'assurer le bon fonctionnement des SEI, les personnes équipées auront dorénavant l'obligation de conclure un contrat d'entretien. La SPGE financera les principales charges liées au suivi de ces systèmes (entretiens périodiques obligatoires et vidanges des boues) et prendra en charge les contrôles de fonctionnement. Les organismes d'assainissement agréés (l'AIDE en Province de Liège et l'INASEP en Province de Namur) assureront un rôle de relai, de conseil et de proximité auprès des Communes et des particuliers.

En contrepartie de cette prise en charge par la SPGE des charges liées au suivi des SEI, les personnes équipées ne bénéficieront plus de l'exonération du CVA.

Les primes à l'installation d'un SEI seront revues à la baisse. Néanmoins, les personnes faisant appel à un installateur agréé pourront bénéficier d'un système de tiers-payant. Enfin, la demande de prime devra être introduite auprès de la SPGE.

### UNE PÉRIODE TRANSITOIRE POUR LE CVA...

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, plus aucune nouvelle exonération du CVA ne sera accordée aux personnes installant un SEI chez elles. Les personnes déjà équipées d'un SEI en bon état de fonctionnement et désirant conserver leur exonération du CVA pourront le faire jusqu'au 31 décembre 2021. Toutefois, ce choix implique que la SPGE ne prendra pas en charge le financement de l'entretien et des contrôles des SEI concernés.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'exonération du CVA sera définitivement supprimée et la GPAA s'appliquera à toutes les personnes habitant en zone d'assainissement autonome.

### L'INFORMATION COMPLÈTE ET DÉTAILLÉE

Dans le cadre de son nouveau programme d'actions, le Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents s'est donné pour mission de vous informer au sujet de l'assainissement des eaux usées. Un outil d'information décliné sous forme de brochures, de fiches pratiques et d'un site internet sera bientôt disponible. Nous vous en informerons dans les prochains Meuse info.

### UNE NOUVELLE ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Le CRMA s'est récemment doté d'un outil d'animation permettant de présenter les différentes étapes d'épuration sous la forme d'une maquette de station d'épuration. Cette animation a également pour but de faire prendre conscience de l'impact des gestes quotidiens sur la rivière et ses habitants et de présenter des gestes faciles à mettre en œuvre pour contribuer activement à la rendre plus propre. Elle est proposée gratuitement sur simple demande!

Article rédigé par S. Devillers, stagiaire éco-conseiller





Nom : LORENZI  
Prénom : Pierre  
Organisme : Moulin castral  
de Hologne-sur-Geer  
Fonction : Architecte

### 1. Pour vous, quel est l'intérêt d'adhérer à un contrat de rivière ? D'où vient votre engagement ?

En tant qu'architecte et propriétaire d'un moulin à eau, il me semblait évident de m'investir dans la mise en valeur de ce patrimoine lié à l'eau.

Les bâtiments au fil de l'eau tels que les moulins font partie de l'histoire d'un village et de sa région.

Je fais visiter le moulin aux écoles de la commune, dans le cadre des Journées du Patrimoine, des Journées Wallonnes de l'Eau,... et réponds à toutes demandes privées ou professionnelles afin de perpétuer la connaissance de ce lieu singulier.

Cet ensemble s'inscrit dans un site écologique remarquable qui comprend notamment le site classé de la seigneurie de Hologne-sur-Geer, la réserve naturelle ornithologique des bassins de décantation, la balade du Geer avec son parcours jusqu'aux sources (vivement la prolongation vers l'aval avec la connexion à la réserve de la Maison de Hesbaye et Waremme et au-delà...).

### 2. Dans la thématique de l'eau, qu'est-ce qui vous réjouit ou au contraire vous révolte le plus ?

Je constate que la rivière Le Geer et les zones de nature qu'elle traverse s'enrichissent de faune et de flore chaque année.

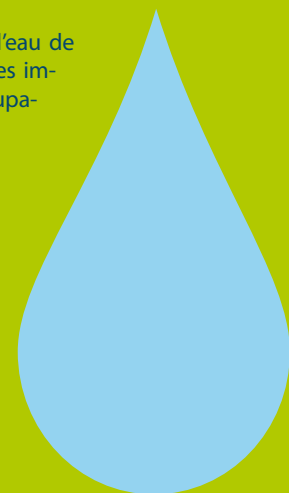
Certes la qualité de la rivière doit encore être améliorée mais les objectifs se rapprochent.

L'épuration des eaux usées, la rationalisation de l'eau de consommation, l'utilisation de substances à faibles impacts environnementaux doivent être une préoccupation citoyenne de chacun.

### 3. Dans le cadre de votre collaboration avec le contrat de rivière, avez-vous une bonne expérience à partager ?

L'ouverture d'un bâtiment tel que le moulin à eau de Hologne-sur-Geer aux Journées Wallonnes de l'Eau est une expérience riche de rencontres et d'échanges avec les responsables du Contrat de Rivière et les visiteurs.

Chaque année c'est une expérience harmonieuse entre le patrimoine naturel et architectural.



# l'itw

# en bref

## Un nouveau rapport synthétique sur l'État des Nappes d'Eau Souterraine de la Wallonie

Il est disponible et téléchargeable sur <http://environnement.wallonie.be/de/eso/atlas/>.

### On peut y lire, entre autres, que :

- 💧 Les eaux souterraines représentent environ 78% de l'eau de distribution en Wallonie.
- 💧 Les 2 captages les plus importants de Wallonie sont situés sur le bassin Meuse Aval : Modave (21,3 millions de m<sup>3</sup>) et galeries de Hesbaye (14,4 millions de m<sup>3</sup>).
- 💧 Il existe un réseau de surveillance de l'état quantitatif et qualitatif des masses d'eau souterraine.
- 💧 La bonne qualité de nos ressources est menacée par le nitrate.
- 💧 Parmi la centaine de pesticides aujourd'hui contrôlés dans les nappes, une dizaine sont responsables de la plupart des pollutions. Ce sont tous des herbicides en majorité d'usage non nécessairement agricole.

## Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017, l'usage d'herbicides à base de glyphosate est interdit...

...pour une période de 18 mois sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne, hormis pour les usagers professionnels (détenteurs d'une phytolicense) dans le cadre d'une activité agricole ou pour des raisons de conservation de la nature, de conservation du patrimoine végétal ou de sécurité des personnes, en ce compris pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.



## Été 2017 : concours photos sur le thème « Le RAVeL selon vous... »

Renseignements : [www.si-valleeduhoyoux.be](http://www.si-valleeduhoyoux.be)

## Dim 2 juillet : animation du CRMA à la Fête de la ruralité à Vyle-Tharoul

Renseignements : [www.ruralitevyle.be](http://www.ruralitevyle.be)

## Dim 9 juillet à 10h : Big Jump à Huy

Quai Dautrebande, 4500 Huy. Renseignements : [www.traverseedelameuse.be](http://www.traverseedelameuse.be)

## Dim 30 juillet, 6 et 20 août : 3 visites de Mémo Huy qui ont un lien avec le Hoyoux

Renseignements : 0497/ 36 01 09  
0497/50 91 22

## Dim 3 septembre : animation du CRMA à la balade pique-nique de Havelange

Renseignements : [www.ravelbbq.be](http://www.ravelbbq.be)  
Commune de Havelange - 083/61 53 22

## WE des 9 et 10 septembre consacré aux Journées du Patrimoine dont le thème est « Voies d'eau, de terre et de fer. Patrimoine et RAVeL »

<http://www.journeesdupatrimoine.be>

## WE des 9 et 10 septembre : 10<sup>e</sup> édition des balades en barques à Moxhe



# agenda





# Contactez-nous!

## COMITÉ LOCAL BERWINNE - JULIENNE > CATHERINE BREUER

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - berwinne@meuseaval.be

## COMITÉ LOCAL GUEULE > CATHERINE BREUER

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - gueule@meuseaval.be

## COMITÉ LOCAL GEER > SANDRA GODFROID

Rue de Grand-Axhe 45E, 4300 Waremme - 019/32.49.30 - geer@meuseaval.be

## COMITÉ LOCAL HOYOUX > SYLVIE MESSIAEN

Chemin de Sandron 1A, 4570 Marchin - 085/31.71.74 - hoyoux@meuseaval.be

## COMITÉ LOCAL MEHAIGNE > SAMUEL VANDER LINDEN

Place Faniel 8, 4520 Wanze - 085/71.26.55 - mehaigne@meuseaval.be

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, des provinces de Liège et de Namur et des 41 communes et villes partenaires (*Ans, Aubel, Awans, Bassenge, Berloz, Braives, Burdinne, Clavier, Dalhem, Donceel, Eghezée, Faimés, Fernelmont, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Gembloux, Hannut, Havelange, Héron, Herve, Huy, La Bruyère, La Calamine, Lontzen, Marchin, Modave, Nandriin, Ohey, Oreye, Plombières, Raeren, Remicourt, Thimister-Clermont, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze, Waremme, Wasseiges, Welkenraedt*).

Avec la collaboration du service Communication de la Ville de Huy.  
Graphisme : Elise Latinne.

Éditeur responsable : Vincent Mignolet, président de l'asbl Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents.

Imprimé sur papier PEFC.



## talon d'adhésion

Ou...  
Abonnez-vous  
en ligne sur  
meuseaval.be

Oui! Je suis intéressé(e) par la gestion de l'eau et des cours d'eau.  
Je souhaite recevoir gratuitement le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval.

Prénom, nom: .....

Par mail: .....

Par courrier: .....

Talon à renvoyer à la cellule de coordination par mail ou par courrier.

Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents : Place Faniel 8,  
4520 Wanze | Tél. 085/71.26.55 | info@meuseaval.be | www.meuseaval.be

